

{Commune de}

# SAVIGNAC

BULLETIN MUNICIPAL



Janvier - Février - Mars - Avril 2023

## C'est le printemps !



### ACTUALITÉ

Drapeau et médailles



### HOMMAGE

Jean-François Mauros,  
enfant du pays



### ÉCONOMIE

La passion du plion



Suivez l'actualité en temps réel de votre commune sur sa page Facebook : [Commune de Savignac](#) !  
et sur PanneauPocket ! Déjà plus de 175 smartphones connectés !

# Edito

Savignacaises, savignacais,

Le début du printemps est plutôt rassurant, les périodes pluvieuses récentes ont permis à la végétation de se refaire une petite santé !

Hormis quelques travaux d'aménagement ou d'entretien classique dont la création d'une rampe d'accès handicapés à l'Église cette année sera une pose au niveau des investissements.

La convention d'aménagement de bourg que nous avons engagée, sera contractualisée fin du premier semestre, nous permettant de recruter ensuite, un bureau d'étude pour nous accompagner à réaliser des travaux d'aménagement à partir de 2024 pour une période de quatre ans. Vous serez informés au fur et à mesure des étapes

à venir.

Monsieur le Préfet vient de nous rappeler les obligations légales de débroussaillage, faisant écho aux incendies de l'an passé. Nous sommes une commune forestière, la moitié de notre superficie est en forêt, d'ou les contraintes de gestion que cela comporte et impose. Il faut être très vigilant devant ce contexte, aussi je vous demande la plus grande attention et application de ces obligations.

De même, j'attire votre bienveillance concernant les plantations d'alignement (arbres, haies...) en bordure des voies publiques.

Petit rappel de la réglementation... taille à l'aplomb du domaine public, ce que certains oublient, ils se reconnaîtront...

Nous sommes amenés à intervenir très souvent pour dégager les voies suite à des chutes d'arbres dues à des phénomènes météorologiques, mais c'est aussi la conséquence de négligence de la part des propriétaires. Aussi, je vous demande de prendre les dispositions nécessaires (taille, coupe...) pour limiter ce phénomène qui peut avoir des conséquences accidentologiques graves.

PATRICK MONTO



## HOMMAGE À Jean-François Mauros



*Natif de Savignac, monsieur Jean-François Mauros nous a quittés en fin d'année dernière.*

*Si nous évoquons dans ce bulletin sa mémoire, c'est qu'il fut particulièrement actif dans le déroulé de la Maïade de septembre dernier.*

*Issu d'une famille de six enfants, il devient maçon, puis chef de chantier par la suite, il termine sa carrière comme viticulteur à Isle St Georges. À la tête d'une propriété de 10 hectares, c'est en bio qu'il commercialise son vin. Cette démarche est celle d'un homme passionné. Jeune, il pratique l'aviron au club de La Réole. À la retraite, il se tourne vers la musique et le fifre en particulier, instrument qui le rattache aux traditions gasconnes qui lui sont chères.*

*À sa famille, à ses amis nous adressons nos sincères condoléances.*

## Mentions Légales

**Directeur de la publication :** Patrick Monto | **Ont participé à ce numéro :** Frédéric Garcia, Paul Berna, Véronique Boyancé, Florence Caussé, Patrick Monto, Patrick Séquier | **Conception graphique et édition :** Sabrina Hervé/Agence les Deux Rives - **Langon** | **Impression :** Laurent Magnier - Imprimerie Magnier - **Langon** | **Tirage :** 300 exemplaires

*Ne pas jeter sur la voie publique*



# Le Carnet



LE SAVIGNACAIS

## s'engage pour le bien de tous

Quand il se promène la nuit, le savignacais pourra être surpris de l'obscurité.

Depuis le 1<sup>er</sup> mars la municipalité s'est mise en conformité avec la loi sur les économies d'énergie concernant les bâtiments publics. En effet, depuis le mois d'août 2021, le ministère de la transition écologique a demandé de réduire de façon drastique, les éclairages des bâtiments communaux fussent-ils remarquables.

Outre les économies d'énergie c'est la question de la pollution lumineuse qui est aussi traitée... Donc, Saint Roch plongera dans le noir à compter de 23 heures et ne se rallumera que le lendemain à la tombée de la nuit.

Merci de votre compréhension.  
Adichats



### EN IMAGES

C'est le 11 février qu'a eu lieu le repas des aînés à la salle des fêtes de Savignac. 216 convives se sont rassemblés conseil municipal compris, pour ce moment de convivialité. Pour ceux qui n'ont pas pu participer, 45 bons d'achats dans les commerces de Savignac ont été distribués.

## LA POPULATION



630 habitants en 2019  
643 habitants en 2020

### État civil

#### NAISSANCE :

DIAS Célian, Harry, Albert né le 12/01/2023

### EN BREF



## RAPPEL : Nuisance sonore causée par un chien

Toute personne dispose du droit de posséder un animal domestique. Toutefois, votre animal ne doit pas causer de troubles de voisinage, notamment par des aboiements répétés.

En effet, selon le code de la santé publique, « aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé ». L'un des 3 critères peut seul suffire à constituer un trouble de voisinage.

Merci de respecter la tranquillité de tous !



## RÉUNION D'INFO tri des déchets

Le 31 mai 2023, le Sictom Sud-Gironde et les communes de Savignac, Pondauret et Auros organisent une réunion d'information auprès de la population sur les nouvelles modalités de tri des déchets.

**Mercredi 31 Mai à 19h**  
**Salle des fêtes de Savignac**  
**Venez nombreux un pot de l'amitié vous sera offert !**

# Budget

## COMPTE ADMINISTRATIF 2022

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		308 543.73		107 964.12		416 507.85
Opération de l'exercice	233 999.06	70 029.53	531 080.31	553 427.85	765 079.37	623 457.384
<b>TOTAL</b>	<b>233 999.06</b>	<b>378 573.26</b>	<b>531 080.31</b>	<b>661 391.97</b>	<b>765 079.37</b>	<b>1 039 965.23</b>
Résultat de clôture		144 574.20		130 311.66		274 885.86
Restes à réaliser	8 660.00	60 881.34			8 660.00	60 881.34
<b>TOTAL CUMULES</b>	<b>3242 659.06</b>	<b>439 545.60</b>	<b>531 080.31</b>	<b>661 391.97</b>	<b>773 739.37</b>	<b>1 100 846.57</b>

## AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022

Après avoir examiné les comptes administratifs du budget principal et du budget annexe statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, le conseil municipal décide d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A) Résultat de l'exercice budget principal	22 347.54
B) Résultat antérieur reporté	107 964.12
<b>C) Résultat à affecter</b>	<b>130 311.66</b>
<b>D) Solde d'exécution d'investissement budget principal</b>	
D 001 : besoin de financement	
R 001 : excédent de financement	144 574.20
<b>E) Solde des restes à réaliser d'investissement</b>	
Solde des restes à réaliser dépenses	-8 660.00
Solde des restes à réaliser recettes	+60 881.34
<b>F) Besoin de financement = D + E</b>	
<b>G) Affectation = G + H</b>	<b>130 311.66</b>
<b>G) Affectation en réserves R 1068</b>	
en investissement (au minimum couverture du besoin de financement F)	80 000.00
<b>H) Report en fonctionnement R 002</b>	<b>50 311.66</b>
Déficit reporté D 002	

## VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

Monsieur le maire fait part à l'assemblée des bases d'imposition prévisionnelles fournies par l'administration et du montant du produit fiscal attendu pour l'exercice 2023. LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré DECIDE de voter les taux suivants concernant les taxes locales directes pour 2023, à savoir :

- **Taxe foncier bâti..... 37.08 %**
- **Taxe foncier non bâti..... 63.94 %**
- **Taxe habitation.....16.29 %**

Pour un produit attendu de 217 481.00 euros.

A cela s'ajoute :

**Allocations compensatrices : 35 325.00 €**

**Soit un total de 252 806.00 euros.**



## BUDGET PRÉVISIONNEL 2023

### VUE D'ENSEMBLE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
011 – Charge à caractère général	164 988.66 €	002 – Excédent antérieur reporté	50 311.66 €
012 – Charge de personnel	149 600.00 €	013 – atténuations de charges	2 000.00 €
022 – Dépenses imprévues fonctionnement		70 – Produits des services	17 800.00 €
023 – virement à la section de fonctionnement		73 – Impôts et taxes	326 500.00 €
65 – autres charges de gestion courante	239 574.00 €	74 – dotations et participations	133 110.00 €
66 – charges financières	11 700.00 €	75 – autres produits de gestion courante	36 001.00 €
67 – charges exceptionnelles	860.00 €	77 – Produits exceptionnels	1 900.00 €
68 – dotations aux amortissements	400.00 €	042 – Opération d'ordre entre section	
014 – atténuations de produits	500.00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>567 622.66</b>	<b>TOTAL</b>	<b>567 622.66 €</b>

### VUE D'ENSEMBLE INVESTISSEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
10 – FCTVA		Solde d'exécution reporté	144 574.20 €
20 – Dépenses imprévues de fonctionnement		021 – vir.de la section de fonctionnement	
040 – opération d'ordre entre section		10 – dotations fonds divers réserve	105 050.00 €
13 – subvention d'investissement		13 – subvention d'investissement	83 352.34 €
16 – remboursement d'emprunts	42 800.00 €	16 – emprunts et dettes assimilés	
20 – immobilisations incorporelles	25 000.00 €	024 – produits des cessions	
21 – immobilisations corporelles	264 576.54 €	21 – immobilisations corporelles	
23 – immobilisations en cours	1 000.00 €	23 – immobilisations en cours	
		28 – amortissements immo	400.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>333 376.54 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>333 376.54 €</b>

### Permanence d'Accès aux Soins de Santé



*Dans l'article du bulletin de janvier concernant les Urgences il fallait lire : l'antenne d'accueil de La Réole est ouverte de 10h à 20h du lundi au vendredi, fermée les week-ends et les jours fériés.*

Permanence d'Accès aux Soins de Santé :  
P.A.S.S (Permanence d'Accès aux Soins de Santé)

C'est un lieu de prise en charge médico-sociale pour des personnes ayant besoin de soins mais ayant du mal à y accéder, du fait de l'absence de protection sociale, de leurs conditions de vie, ou de leurs difficultés financières.

L'accueil peut se faire sur rendez-vous du lundi au vendredi ou sur les permanences sans rendez-vous (possibilité de déplacements sur le territoire Sud-Gironde).

Le mardi de 10h à 16h, rue des Frères Saint Blancard à Langon (face à l'hôpital)  
Le mercredi de 14h à 16h, Maison médicale de Captieux

La PASS offre aux personnes vulnérables un dispositif d'accueil, d'information, de prévention, d'orientation et de soins, avec une prise en charge simultanée, si besoin, des aspects sanitaires et sociaux:

- Les personnes en demande de soins et sans couverture sociale ou incomplète (manque mutuelle, ALD, 100% maternité),
- Les personnes nécessitant un accompagnement dans leur parcours de soins.

#### LES MISSIONS

##### Accès aux droits :

- Bilan social,
- Accompagnement vers le soin,
- Ouverture des droits de santé et orientation du patient vers le système de droit commun,
- Information et prévention,
- Orientation vers des partenaires extérieurs.

##### Accès aux soins :

- Évaluation et soins infirmiers,
- Consultation de psychologie,
- Accès aux traitements, bilans, examens,
- Orientation vers des consultations médicales spécialisées,
- Information et prévention.

#### CONTACTS

Secrétariat 05 56 76 34 32  
Infirmière 06 45 01 36 02  
Assistante sociale 06 45 01 94 71  
Psychologue et Médecin (rendez-vous  
au secrétariat)

[service.pass@ch-sudgironde.fr](mailto:service.pass@ch-sudgironde.fr)



# Environnement

## Sécheresses : comment économiser l'eau ?

L'augmentation des périodes de sécheresses est l'un des effets visibles du changement climatique. Ce phénomène touche l'ensemble du territoire et survient désormais de plus en plus tôt dans l'année. Notamment parce que les hivers, de plus en plus secs, ne garantissent plus le remplissage optimal des nappes phréatiques. C'est pour atténuer la pression sur cette ressource indispensable que des restrictions sont imposées dans certaines régions. Elles sont d'autant plus nécessaires qu'avec la sécheresse, c'est aussi le risque d'incendie qui augmente.

Quelques conseils pour économiser l'eau toute l'année  
Outre les restrictions qui vous concernent peut-être dans votre région, et qui s'adressent également aux industriels, aux agriculteurs et aux collectivités, il vous est possible d'économiser l'eau en observant quelques règles simples.

### EN PÉRIODE DE SÉCHERESSE (MAIS AUSSI TOUTE L'ANNÉE) :

- pour éviter tout gaspillage, n'oubliez pas d'arrêter l'eau pendant que vous vous savonnez, vous rasez ou vous brossez les dents ;
- préférez les douches aux bains et limitez-les à 5 minutes grand maximum ;
- pour laver votre vaisselle ou votre linge, ne multipliez pas les cycles : utilisez vos appareils électroménagers « à plein » ;
- repérez les fuites : elles peuvent constituer une grande source de gaspillage. Comment faire ? Juste avant d'aller vous coucher, relevez votre compteur d'eau. Si le compte a évolué pendant votre sommeil, c'est qu'une fuite se cache quelque part. Et sachez qu'elles sont loin d'être neutres : un robinet qui goutte, c'est 5 litres/heure gaspillés (soit 120 litres/jour), une chasse d'eau qui fuit, plus de 600 litres/jour (soit la consommation quotidienne d'une famille de 4 personnes) ;
- limitez les arrosages si vous avez un jardin et n'arrosez surtout pas en pleine journée, aux heures chaudes, car l'eau s'évapore alors sans avoir le temps de pénétrer dans le sol. Vous gaspillez donc de l'eau pour rien ;
- pour éviter d'arroser trop souvent, pailler au pied des plantes.

### CÔTÉ ÉQUIPEMENTS :

- installez des mousseurs sur vos robinets : Il vous en coûtera une dizaine d'euros. Les mousseurs injectent des minuscules bulles d'air dans l'eau qui coule et réduisent le débit de 30 à 50 % sans aucune perte de confort ;
- optez pour une douchette économe : elle limite le débit, mais optimise la pression. Pour un investissement compris, selon les modèles, entre 25 et 45 euros, elle permet jusqu'à 75 % d'économie d'eau ;
- placez un minuteur dans la salle de bains pour ne pas prolonger vos douches au-delà des 5 minutes rituelles...

D'autres équipements, certes plus onéreux, peuvent vous permettre d'économiser l'eau de manière substantielle : le mitigeur thermostatique par exemple qui consomme 10 à 30 % moins d'eau qu'un mitigeur classique ou encore un collecteur d'eau de pluie qui, pour une toiture de 100 m<sup>2</sup> pourra vous offrir jusqu'à 70 m<sup>3</sup> d'eau gratuite...

### CHOISIR DES ÉQUIPEMENTS MOINS CONSOMMATEURS EN EAU

Pensez-y : si vous renouvelez votre électroménager, l'étiquette énergie vous permettra de repérer les appareils les moins voraces en électricité, mais aussi, un lave-linge comme un lave-vaisselle qui consomme moins d'eau.

### RÉCUPÉREZ L'EAU DE PLUIE

Vous pouvez vous aussi récupérer l'eau de pluie dans votre jardin.

#### QUELQUES LIENS UTILES

*Guide Ademe  
Produire autrement*



*L'ADOPTA*  
Association pour  
le Développement  
Opérationnel et la  
Promotion des Techniques  
alternatives en matière  
d'eaux pluviales



*Particuliers :  
comment gérer vos  
eaux pluviales ?  
Guide en vidéos*





## Sabrina et Didier la passion pour la culture de l'osier...

*Bien connus à Savignac mais aussi à Puybarban où ils exercent leur activité de mécanique automobile et agricole, Sabrina Latour et Didier Pons se sont pris de passion pour la culture de l'osier.*

Pas de formation pour ce métier, mais l'acquisition d'un savoir-faire au travers de tutorats qu'ont pu prodiguer d'anciens osiericulteurs, comme monsieur Pailhet de Barie. Depuis 2019, date à laquelle les gérants de l'Oseraie de l'Île ont choisi de transformer leur activité de production en activité artistique, notre couple n'a eu de cesse de relancer la production de « plions ».

Autrefois utilisés pour attacher les rameaux de vigne à leur support, les plions en osier ne sont plus guère utilisés que par quelques châteaux du Bordelais et de Saint-Émilion. Cette méthode ancestrale a beaucoup d'avantages quant à son utilisation.

**En effet, la qualité végétale et la souplesse de l'osier ne blessent pas le cep de vigne** lorsque celui-ci est attaché aux fils de fer qui soutiennent l'ensemble. Pour assurer ce geste technique, les professionnels sont peu nombreux et font donc l'objet de toutes les attentions.

Biodégradable, le plion qui finit par casser au bout de 2 à 3 ans, n'ira alors pas polluer les sols de la vigne. Certains châteaux et autres grands crus classés ont choisi de maintenir cette méthode, non seulement pour afficher une tradition, mais pour pratiquer une politique d'agriculture raisonnée.

**La production de l'Oseraie de la Bassanne est à 90% consacrée à la production de plions.**

Les 10 % restants sont fournis à des artisans vanniers qui auront tout loisir d'en faire des paniers et autres objets usuels, que nous retrouvons dans bien des situations.

On notera également la production d'éclisses pour la tonnellerie. En effet les vins de Bordeaux se distinguaient dans les cargaisons par des cercles en bois de châtaignier assemblés par de l'osier.

Aujourd'hui, cette habitude est remise en production, notamment pour des raisons esthétiques.

**Sabrina évoque d'autres niches pour l'usage de l'osier.** En effet, des demandes ont été formulées pour la fabrication de cordes de raquettes traditionnelles. La culture sportive basque utilise la vime pour la production d'accessoires notamment, les gants en osiers ou chisteras.

L'Oseraie de la Bassanne emploie tous les ans 4 à 5 salariés de novembre à février.

**Il s'agit, après la coupe, de réaliser des fagots de tailles différentes qui seront transformés en plions.**

C'est un travail physique et rigoureux qui s'accomplit avec des outils spécifiques de conception souvent locale.



*L'osier est le matériau de premier ordre de la vannerie. Il s'agit des jeunes pousses de saules souples obtenues par une coupe annuelle hivernale. C'est la variété Alba qui est privilégiée ici.*

**Pour l'avenir, c'est l'agrandissement de la propriété agricole située au lieu-dit Estout qui est le sujet de leur préoccupation.** Ce lieu qu'ils ont habité jadis devrait prendre une extension certaine puisque la demande est réelle et le nombre d'oseraies en diminution. La Gironde et l'Île et Vilaine sont les deux départements français où la culture de l'osier perdure.

**Pour produire, il faut sélectionner, planter, traiter, récolter, stocker...**un vrai engagement en plus de leur activité de mécanique qui leur prend beaucoup de temps.

Destinés à devenir agriculteurs par vocation, Sabrina et Didier évoquent une véritable passion de leur deuxième métier, c'est le plaisir qui les anime !

Tous nos vœux de réussite !

**Un petit détour s'impose aussi sur le site de l'Oseraie de L'île**

[www.oseraiedelile.com](http://www.oseraiedelile.com)

# Actus

## Coeur en reolais

Mobilisons-nous pour lutter contre les maladies cardio-vasculaires.

La Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde organise le samedi 13 mai 2023 un événement sportif, convivial (concours de dégustation) et solidaire.

“Coeurs en Réolais” propose à tous de s’engager dans le cadre des parcours du coeur en partenariat avec la Fédération Française de Cardiologie. L’inscription de 5€ pour chaque participant (14 ans +) sera entièrement reversée à la FFC !

Organisée avec les associations XLRaid, Randonneurs du Haut Entre deux Mers - RHEM et l’Elan Girondais /La Réole Athlétisme Marche Santé, les boucles de marche (6, 11 et 15 km), VTT (15 et 25 km) et course à pied (6 km et 11 km) se veulent accessibles à tous, sans compétition. Pour cette première édition, les parcours traverseront les communes de Barie, Bassanne et Puybarban pour (re)découvrir les richesses de notre territoire.

Un village santé, un village gourmand et des animations seront proposées pour les coureurs - et les non coureurs - à Barie, commune de départ.

Plus d’infos : [reolaisensudgironde.fr/coeursenreolais/](http://reolaisensudgironde.fr/coeursenreolais/) Facebook : Communauté de Commune du Réolais en Sud Gironde

## Ouverture prochaine du Cercle de Savignac

Vous l’avez peut-être déjà remarqué, une partie de la salle des associations est en cours de travaux. En effet l’association N’as Qu’a i Bene, fondée en 2019 à Savignac va enfin pouvoir réouvrir le Cercle de Savignac !

Après le covid et des négociations pour obtenir la gestion d’un local communal, les bénévoles vont bientôt réaliser leur objectif premier : ouvrir les portes du Cercle. D’abord une fois par mois, l’ouverture devrait rapidement passer à une fois tous les quinze jours puis une fois par semaine si la mayonnaise prend ! Et qui sait, pourquoi pas davantage ?

Travaux de plomberie, électricité, menuiserie, peinture, les bénévoles font de leur mieux pour embellir l’ancienne salle de réunion de la salle des associations. L’aménagement d’une terrasse est aussi à l’étude pour profiter au mieux des premières douceurs printanières. L’ouverture est pressentie pour ce mois d’avril...! Pas de date officielle mais arrêtez vous si vous voyez de la lumière : les bénévoles seront heureux de vous accueillir. Et abonnez-vous à la page Facebook de l’association, vous y trouverez toutes les infos sur l’ouverture !

## Don du sang

Les collectes auront lieu à la chapelle de l’école Marcel Grillon de 15h à 18h45 sur rendez-vous sur le site [dondesang.efs.sante.fr](http://dondesang.efs.sante.fr)  
5 AVRIL • 7 JUIN • 2 AOÛT

# Agenda

**12<sup>e</sup> DE PÉTANQUE**  
**LE SAMEDI 20 MAI**  
SALLE DES FÊTES  
D'AUROS  
DE 8H A 20H

25 EUROS/PERS  
PÉTANQUE AVEC PETIT  
DEJ + REPAS

1 ÉQUIPE = 4 JOUEURS  
9 PARTIES

Inscription jusqu'au 13/05 au  
06 19 05 29 54 (P. CARDOIT)

ORGANISÉ PAR LE FOOTBALL CLUB DU  
PAYS AUROSSAIS

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

**STADE DE SAVIGNAC** 9H-17H

PENDANT LA PÉRIODE  
DES VACANCES  
SCOLAIRES

OUVERT À TOUS

**STAGE ÉCOLE  
DE FOOT**

17-18 AVRIL 20-21 AVRIL

U8/U9  
U10/U11

Participation de 10  
euros la journée  
(repas/gouter)

U12/U13  
U14/U15

INSCRIPTION 3 JOURS AVANT DERNIER  
DELAI AU  
**06 11 91 55 07**

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

**Coeurs en REOLAIS**

BARIE - BASSANNE - PUYBARBAN

**13 MAI 2023**  
1ère édition

Marche 6 et 11 km

VTT 15 et 25 km

Course 6, 11 et 15 km  
(à l'écarter)

www.reolaisensudgironde.fr/coeursenreolais

Équipement remis à Bene 150€200  
Dons des associations 800€ à 9h  
Village de santé F.A. Amalric  
Village de la course  
Concours de dégustation

Participation 10€ au profit de  
"Coeurs en Réolais"  
Hébergement  
Puybarban

INTERSPORT  
LANCÔNE - TOURNEAC

Saludo  
Puybarban

Gironde  
Département

À l'attention pour aller dans les relais ambulanciers !



# Actus

## Cérémonie du 19 mars

**La journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc a lieu le 19 mars.**



Créée en pleine guerre d'Algérie, le 21 septembre 1958, la FNACA, Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie, est l'association spécifique des anciens combattants en Afrique du Nord.

Dimanche 19 mars, c'est au monument aux morts de Savignac que se déroulait la commémoration annuelle organisée par l'association présidée par Monsieur Berto.

Cela a été l'occasion pour deux récipiendaires messieurs Goudenèche et Dumas de se voir remettre par les maires, la médaille de la croix du combattant. André Goudenèche savignacais depuis toujours, a fait avec son frère jumeau, 14 mois de service militaire dont presque un an en Algérie dans la logistique.

Cette période l'a marqué comme tous les conscrits de l'époque. Pour rappel 1 750 000 militaires ont été impliqués dans le conflit.

Cette médaille était attendue, elle fait également la fierté de la famille. Toutes nos félicitations !

La journée s'est poursuivie par un vin d'honneur offert par le conseil municipal de Savignac, puis par un banquet permettant retrouvailles et échanges, essentiels au souvenir.



## À la bibliothèque

### BD ADULTES

- Les oiseaux ne se retournent pas. Nadia Nakhlé.
- Clinton Road. V. Balzano.
- Whisky. Carrié
- Philby. Naissance d'un agent double. P. Boisserie.
- Nous rentrerons bientôt à la maison. J. Bab Bonde
- Ville Vermine. Julien Lambert. Tome 1 et 2
- Les damnés de la commune. R. Meyssan. Tome 1, 2, 3
- Thérapie de groupe. Manu Larcenet. Tome 1 et 2
- Vent mauvais. Cati Baur.
- Le chanteur perdu. D. Tronchet.
- Algues vertes. Inès Leraud.
- Mangez-le si vous voulez. Gelli.
- Ils ont tué Léo Frank. X. Bétancourt.
- Le rapport de Brodeck. Manu Larcenet. Tome 1 et 2.
- Catherine de Médicis. Les reines de sang. Tome 1, 2, 3
- Faut pas prendre les cons pour des gens. E. REUZE
- Mary-Jane. Franck Le Gall.
- Le maître de peinture. Richaud. Tome 1, 2, 3
- Blues man. Raul ARINO.
- Ce que font les gens normaux. H. Lin.
- Kamarades. Abtey-Dusseaux-Goust.
- Géante. J.C. Deveney.
- Le dernier Atlas. Vehlmann. Tome 1 et 2
- Delacroix. Alexandre Dumas.
- Catherine Meurisse.
- Couleurs de l'incendie, Au revoir là-haut
- Maud Ventura
- Histoire du fils, Mon mari

### BD ET MANGAS / ENFANTS ET ADOS

- La boîte à musique. Gijé Carbone. Tome 1, 2,3, 4
- Les légendaires. 18 tomes.
- Le club des cinq contre-attaques.
- Le club des cinq en vacances.
- Le club des cinq et le passage secret.
- Le club des cinq et le trésor de l'île
- Les p'tits diables. Olivier Dutto. Tome 24 et 26
- Sur la piste du marsupilami. Franquin.
- Boule à zéro. Ernst et Zidrou. Tome 1, 2, 3, 4
- Waluk. Ruiz et Miralles. Tome 1 et 2.
- Soeurs d'Ys. M. T. Anderson.
- Aweto. Nie Jun.
- Petit poilu. P. Bailly. Tome 1, 2, 3
- Bricoles et bestioles. Anna Conzatti
- Bergères guerrières. J. Garnier. Tome 1, 2, 3
- César et Bibi. Rodolphe
- Les amies de papier. Tome 1, 2, 3, 4
- L'élève Ducobu. Godi. Tome 11, 15, 16
- Papyrus. De Gieter. Tome 27
- Mistinguette et Cartoon. G. Tessier. Tome 1, 2, 3, 4
- Game over. Midamadam. Tome 1 et 18
- Fils de sorcières. L'Hermenier.
- Moby Dick. Melville Chabouté. Tome 1 et 2
- Le fleuve Shinano. Kazuo Kanimura (Manga)
- Yakari. 6 tomes
- Rubis et sa clique. E. Pittman. Tome 1 et 2
- Aubépine. Karensac.
- Une aventure de mystère et boule de gomme. A. Le Gouëfflec
- 22 mangas.

## LA RECETTE DE FRANÇOIS



### RISOTTO ASPERGES à ma façon

POUR 4 À 6 PERSONNES. ATTENTION LES GOURMANDS EN REPRENDRONT...

- 1 belle botte d'asperges vertes ou blanches (1 kg vertes ou 1,5 kg blanches).
- 500 g de riz pour risotto
- 2 cubes de bouillon de volaille, ou de légumes pour nos amis végétariens.
- On peut aussi ajouter 25 cl de vin blanc sec
- 2 gros oignons jaunes ou des échalottes suivant votre goût
- 2 à 3 cuillères à soupe d'huile d'olive
- 150 g de parmesan (en morceau pour faire des copeaux au dressage)
- 2 cuillères de mascarpone en option.
- Quelques branches de ciboulette



**Temps de préparation 15 mn**  
**Cuisson 30 à 45 mn (à surveiller)**

**Préparer les asperges vertes en cassant la queue à la main pour être au point le plus tendre**  
**Pour les blanches il faudra les éplucher avant de les casser.**

**Couper les asperges en tronçons et les mettre à rissoler dans l'huile d'olive 5 minutes à feu moyen.**  
**Moi je les aime croquantes.**

**CUISSON DES ASPERGES BLANCHES NATURES**  
Épluchage dans le sens tête queue. Casser les queues pour ne garder que la partie tendre et sans fil. Les plonger dans l'eau bouillante sans sel 3 à 4 mn (pas plus). Les sortir et les poser délicatement sur un plat plat. Laisser refroidir. Elles seront cuites et croquantes.



**1)** Dans une poêle ou un wok. C'est plus haut et plus pratique si le plat est pour 6 à 8 personnes Mettre les oignons ou les échalotes émincés à fondre dans l'huile d'olive.

**2)** A côté, dissoudre les 2 cubes de bouillon dans un litre d'eau à ébullition. Baisser le feu.

**3)** Une fois les oignons ou les échalotes translucides, mettre le riz sec directement dans le plat et faire revenir à feu moyen en remuant 2 à 3 minutes sans laisser brunir. Ajouter le vin blanc. En option. Remonter le feu et arroser avec le bouillon plusieurs fois jusqu'à absorption totale par le riz. Le riz doit être fondant et crémeux à la fin de la cuisson.

**4)** A mi-cuisson mettre les asperges dans le riz. Goûter et vérifier la cuisson du riz. Poivrer. Ne pas trop saler, le bouillon de volaille et le parmesan peuvent suffire. On peut ajouter une cuillère à soupe ou 2 de mascarpone. Ajouter le parmesan râpé. Mélanger.

**5)** Dressage : Servir à l'assiette chaude en en décorant de copeaux de parmesan et de ciboulette ciselée et quelque pointes d'asperges. Servir très chaud

**6)** Accompagné d'un vin blanc sec mais pas trop...  
A votre goût.

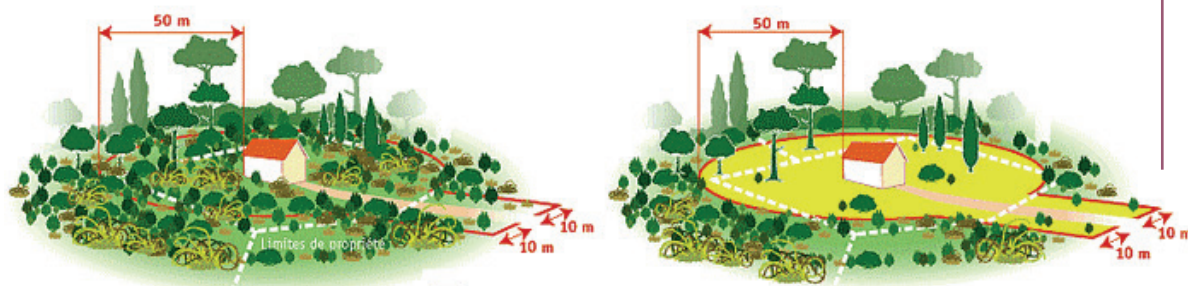


# Nature & loisirs



## Dans quel cas le débroussaillage est-il obligatoire ?

Le débroussaillage (ou débroussaillage) est obligatoire dans les zones exposées à un risque d'incendie. Les règles générales de débroussaillage peuvent être précisées par la réglementation locale.



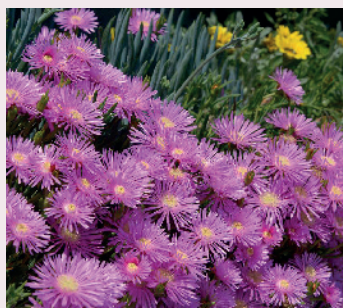
Pour plus d'infos



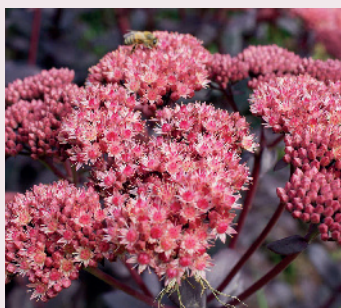
## LE MOT DU JARDINIER

### les plantes économes en eau

Des étés de plus en plus chauds, des sols de plus en plus arides. Force est de constater que nos jardins manquent bien souvent d'eau. Pour autant, il vous est possible de composer des extérieurs esthétiquement délicieux et écologiquement responsables grâce à nombre de plantes économes en eau et ultra-résistantes en ces temps de sécheresses à répétition. Petite sélection de quelques incontournables...



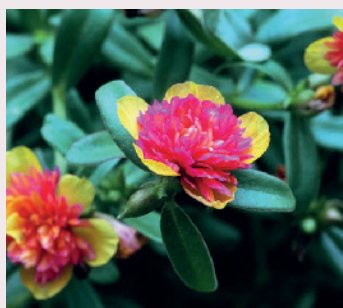
LES FICOÏDES



LE SEDUM



LA SANTOLINE



LE POURPIER



LE PAVOT DE CALIFORNIE



LA GAILLARDE



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

19 DECEMBRE 2022

Conseillers en exercice : 14 / Présents : 10 / Absents excusés : F. CAUSSÉ – A. DABBADIE – P. BERNA – C. BAYLE / Secrétaire de Séance : E. ESTEVES / Procuration : F. CAUSSÉ à V. BOYANCÉ

## 1. DÉLÉGATION CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

- Travaux isolation de la salle des fêtes  
*Eurl Constans : 56 500.14 €*
- Achat d'un barnum - *Mefran : 5 040.00 €*
- Travaux raccordement assainissement collectif sur tous les bâtiments communaux sauf le multiple rural + récupération eau de pluie  
*Malandit TP : 43 056.00 €*
- Création drain – *Jérôme RIBEREAU : 2 163.00 €*
- Travaux voirie lieu-dit Téchoueyre  
*Eurl Tresaugue Vincent : 19 425.60 €*
- Achat perceuse visseuse  
*Espace Emeraude : 499.00 €*
- Réparation embrayage tracteur  
*Garage Pons : 1 845.64 €*

## 2. DÉLIBÉRATIONS

### A) AUTORISATION D'ENGAGER, DE MANDATER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Monsieur le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté au 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

**VOTE POUR : 11 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0**

## 3. COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS

### COMMISSIONS COMMUNALES

#### URBANISME : J-L. BENTÉJAC ET P. MONTO

Une commission urbanisme a eu lieu.

Un point sur les demandes d'urbanisme a été fait :

- PC de janvier à novembre. 5 demandes dont un refus.
- DP : 20 demandes, un abandon de projet donc 19 arrêtés non oppositions.

Une estimation du séchoir communal a été faite : entre 75 000 € à 85 000 €.

Concernant les terrains du Sendat entre le séchoir et le stade ; un investisseur pourrait faire une proposition d'aménagement après avoir consulté le PLUi.

Suite à l'article paru dans le bulletin au sujet des autorisations d'urbanisme et des régularisations, une seule personne est venue en mairie pour régulariser.

M. le Maire a été sollicité concernant des ruines présentes sur la commune. Il s'agit de 4 affaires différentes. Des recherches sont nécessaires, et un positionnement devra être pris afin de répondre à chaque demande.

La prochaine commission urbanisme est prévue le 10/01 à 18h00.

La mairie a été sollicitée pour des ventes de terrains appartenant à la commune.

L'achat du terrain à la famille Gibarroux n'a pas encore abouti.

Enfin, concernant les demandes faites lors de l'enquête publique du PLUi ; les personnes ayant fait des demandes n'ont pas encore eu de réponses.

#### VOIRIE : B. MARQUETTE

Une commission voirie a eu lieu, un point sur les travaux 2022 a été fait.

- Revêtement Téchoueyre par l'entreprise Tresaugue :

Un type de revêtement (bi couche pré gravillonné) avait été demandé mais ce n'est pas ce qui a été fait (bi couche sans pré gravillonnage) mais une surface plus importante a été revêtue.

- Chemin rural de Cap Blanc lieu-dit Estout : discussion des modalités de la rétrocession du chemin rural.

Le commissaire enquêteur est désigné. Les propriétaires ont fait passer un géomètre afin d'avoir un document d'arpentage, nécessaire au dossier de l'enquête publique.

L'enquête publique doit avoir lieu à partir de mi-janvier. Le commissaire enquêteur sera présent le 31 janvier de 15h00 à 17h00.

La commune souhaite que les frais liés à cette procédure soient pris en charge par les propriétaires. Le prix sera défini en fonction du montant des frais engagés.

- Eclairage public : des renseignements ont été pris auprès du SDEEG afin de trouver des solutions pour diminuer nos factures.

Il y aurait 2 possibilités : coupure de l'éclairage public une partie de la nuit ou rénover la totalité de l'éclairage par du led.

Proposition de la coupure : un peu moins de 4 000 € rentabilisé sur environ un an et 4 mois.

Proposition rénovation par du led : environ 40 000 € rentabilisé en 8 ans.

La commission s'est positionnée et souhaite attendre que le projet de la CAB progresse avant de prendre une décision.

- Eglise : les frais d'installation pour une coupure de l'éclairage ont été estimés à 450.00 €. Il faut définir les horaires : 23h00 – 5h00.

- Lotissement : le conseil municipal souhaiterait modifier les horaires de l'éclairage, il faut en informer le syndic du lotissement.

### BÂTIMENTS : M. VIDAL

Une commission bâtiment a eu lieu et un point sur les travaux 2022 a été fait. Il ne reste plus que la protection du groupe froid qui n'a pas encore été fait.

L'association N'as qu'a i bène a fait un courrier afin de demander la mise à disposition d'une salle pour le cercle. C'est la salle de réunion de la maison des associations qui a été retenue.

La commission a statué sur les différentes questions posées par l'association.

Une convention devra être établie. Un planning sera demandé à l'association pour les éventuels éléments.

Concernant les loyers. La commune rencontre des difficultés avec un locataire concernant des impayés de loyers. A ce jour il y a 13 mois de retard de paiement.

La commune s'est rapprochée l'ADIL. Un courrier sera envoyé au locataire car il ne répond plus.

### NOËL : P. SÉQUIER

Le spectacle de Noël a eu lieu en décembre et il y a eu environ 30 enfants.

### SOCIALE : P. SÉQUIER

2 événements auront lieu en janvier et février :

- Mise à jour des connaissances du code de la route : 20 janvier 2023
- Santé visuelle : 27 février 2023

## 4. QUESTIONS DIVERSES

Les vœux du maire auront lieu le 6 janvier 2023 à 19h00.

Le repas des aînés aura lieu le 11 février 2023.

## COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

### ECONOMIE : F. GARCIA

Un bilan des accompagnements des entreprises du territoire a été présenté.

Un point concernant l'emploi : d'après pôle emploi le taux de chômage sur la communauté de communes du Réolais en Sud Gironde est de 7%.

L'entreprise Toopi Organics a été présentée ainsi que leurs activités et leurs idées de développement.

### SPORT : F. GARCIA

Un nouveau règlement d'attribution des subventions va être mis en place avec 3 grands axes.

Le forum des sports 2023 a été évoqué, le 2 septembre 2023.

### SIAEPA : B. MARQUETTE

Un point a été fait au sujet des assainissements non collectif qui ne sont pas aux normes : il y aura des sanctions financières.

Cette sanction sera sous le pouvoir de police du maire.

Le syndicat a défini une sanction financière correspondant à 400 % du forfait de la redevance.

Le règlement par rapport au test de perméabilité a été modifié car il y a de plus en plus de procédure juridique. Le test de perméabilité est donné à titre indicatif.

L'assainissement collectif sera contrôlé lors de vente. Le prix de cette redevance sera de 125 euros.

Le syndicat est en réflexion concernant le recrutement d'un agent.

La réception des travaux de la station de Savignac a été faite.

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

17 JANVIER 2023

Conseillers en exercice : 14 / Présents : 10 / Absents excusés : A. DABBADIE – P. BERNA – V. BOYANCÉ – C. BAYLE / Secrétaire de Séance : F. CAUSSÉ / Procuration : A. DABBADIE à P. MONTO – V. BOYANCÉ à S. PUTCRABEY

## 1. DÉLÉGATION CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

### Dépenses :

- SIRP - travaux de l'école de Savignac : 80 000.00 €
- CAMPAN - travaux salle des fêtes : 820.00 €

### Recettes :

- ARSES - Don rénovation vitraux église : 3 000.00 €
- Etat - filet inflation acompte : 3 689.00 €

## 2. POINT PARTICULIER : FICHES ACTION CAB (CHOIX ET PRIORITÉS)

Le comité de pilotage s'est réuni le 9 janvier 2023 afin que le bureau d'étude présente les fiches actions accompagnées d'une estimation financière.

Il a été proposé 9 fiches actions :

- Action 1 : Les entrées de bourg
- Action 2a : La traversée du bourg séquence sud
- Action 2b : La traversée de bourg séquence nord

- Action 3 : Les abords de la mairie et salle des fêtes / RD 12
- Action 4 : La plaine de la ruralité
- Action 5 : Les abords de l'église et la maison beaucaillou
- Action 6 : Les abords du cimetière
- Action 7 : La voie communale 2 – plaine de la ruralité
- Action 8 : Le sendat est

Un point a été relevé concernant le carrefour de la VC 2/ VC 9. Une vitesse excessive et des refus de respect du stop ont été constatés. Il faudra réfléchir à une solution pour sécuriser ce carrefour car il n'a pas été intégré à la CAB.

Chaque action a été chiffrée :

- Action 1 : 176 882.20 € HT
- Action 2a : 419 524.40 € HT
- Action 2b : 241 769.30 € HT
- Action 3 : 87 447.10 € HT
- Action 4 : 232 168.78 € HT
- Action 5 : 630 109.30 € HT
- Action 6 : 71 297.28 € HT
- Action 7 : 367 434.33 € HT
- Action 8 : 129 867.45 € HT

Soit un total de : 2 366 500.14 € HT.

Il sera nécessaire de faire un passage de caméra dans le réseau d'eau pluviale pour en connaître l'état.

Il faut que le conseil municipal se positionne sur plusieurs points. Tout d'abord sur les réseaux, savoir s'il faut enfouir les divers réseaux ou non.

Le bureau d'étude a fait une proposition de planning d'intervention :

Année 1 : Action 1 et action 2b

Année 2 : Action 2a et action 3

Année 3 : Action 4, action 5 sans la maison beaucaillou et action 6

Année 4 : Action 7 et action 8

Année 5 : Action 5 maison beaucaillou

Lors du prochain conseil municipal il faudra se positionner sur les actions qui seraient validées ainsi que l'ordre de priorité.

### 3. COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS

#### COMMISSIONS COMMUNALES

##### FINANCES : P. MONTO

Les subventions du département de la Gironde devront être demandées avant fin avril.

##### VOIRIE : P. MONTO

L'enquête publique concernant le CR n°25 CAP BLANC a débuté. Elle durera jusqu'au 31 janvier 2023. Le commissaire enquêteur sera présente le 31 janvier de 15h00 à 17h00.

##### BÂTIMENTS : M. VIDAL

Comme chaque année, la commission bâtiment va être amenée à procéder à la visite des logements.

La visite des logements est prévue le 11 mars 2023.

La visite des commerces est prévue le 8 mars 2023.

Les commerçants seront conviés à une réunion prochainement.

Loyers : La dette de notre locataire va être réglée à l'amiable.

##### ARBORETUM : P. SÉQUIER

Les travaux de l'arboretum sont en cours. L'inauguration est programmée le 26 mai 2023.

##### SOCIALE : P. SEQUIER

Un atelier Code de la route est organisé à la mairie de Savignac le vendredi 20 janvier 2023 de 14h – 16h.

Le repas des aînés aura lieu le 11 février 2023, les invitations seront distribuées prochainement.

La prochaine commission aura lieu le 13 février 2023 à 18h00.

##### RÉUNION ASSOCIATIONS : P. MONTO

Lors de la réunion avec les associations, un point sur le bilan 2022 a été fait et les perspectives 2023 ont été abordées. Les dates des évènements 2023 pour chaque association ont été programmées.

Il a été convenu de mettre à disposition la salle de réunion de la maison des associations à l'association N'as qu'a i bene.

Le 28 mars 2023, la commune organise une formation de 2h sur le fonctionnement et la législation d'une association. Une convention d'utilisation des locaux sera mise en place pour chaque association.

Une demande a été faite par l'association FCPA : agrandissement pour abriter un mini bus et dépôt de deux modulaires pour en faire une salle de sport.

#### COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

##### CULTURE : F. GARCIA

Le nouveau projet culturel du territoire (2023-2026) a été présenté. Il a 3 ambitions : la coopération, l'éco responsabilité et la solidarité.

Les enjeux de ce projet sont :

- Encourager une action collective concertée et complémentaire
- Accompagner par la culture les mutations sociétales et la diversité du territoire et de ses habitants
- Confirmer une action culturelle émancipatrice solidaire et inclusive.

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

22 FEVRIER 2023

Conseillers en exercice : 14 / Présents : 11 / Absents excusés : J-L BENTEJAC - E. ESTEVES – A. DABBADIE / Secrétaire de Séance : V. BOYANCÉ / Procuration : J-L BENTEJAC à M. VIDAL - E. ESTEVES à V. BOYANCÉ – A. DABBADIE à P. MONTO

M. le Maire demande à ce que les délibérations concernant le compte de gestion et le compte administratif soient reportées à la prochaine réunion car le compte de gestion définitif n'a pas été reçu.

Il demande également à ajouter une délibération concernant l'aliénation du chemin rural n°25 Cap blanc.

## 1. DÉLIBÉRATIONS

### A) FICHES ACTIONS : CHOIX ET PRIORITÉS

M. le Maire rappelle que lors de la réunion du comité de pilotage en date du 09 janvier 2023, le bureau d'étude a présenté l'ensemble des actions proposées avec un chiffrage par action. Ces données ont été présentées à l'ensemble du conseil municipal lors de la séance du 17 janvier 2023.

Il a été proposé 9 fiches actions :

- Action 1 : Les entrées de bourg / 176 882.20 € HT
- Action 2a : La traversée de bourg séquence sud / 19 524.40 € HT
- Action 2b : La traversée de bourg séquence nord / 241 769.30 € HT
- Action 3 : Les abords de la mairie et de la salle des fêtes / 87 447.10 € HT
- Action 4 : La plaine de la ruralité / 232 168.78 € HT
- Action 5 : Les abords de l'église et la maison Beaucaillou / 630 109.30 € HT
- Action 6 : Les abords du cimetière / 71 297.28 € HT
- Action 7 : La voie communale 2 – plaine de la ruralité / 367 434.33 € HT
- Action 8 : Le sendat est / 129 867.45 € HT

Soit un total de : 2 356 500.14 € HT.



M. le Maire propose de choisir les actions et de leur donner un ordre de priorité.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité / la majorité :

● **Actions choisies :**

- Action 1 : Les entrées de bourg
- Action 2a : La traversée du bourg séquence sud
- Action 2b : La traversée de bourg séquence nord
- Action 3 : Les abords de la mairie et de la salle des fêtes / RD 12
- Action 5 : Les abords de l'église (sans la maison Beaucaillou et sous réserve de l'aménagement de cette dernière)

● **Ordre de priorité :**

- Action 1 : Les entrées de bourg
- Action 2a : La traversée du bourg séquence sud
- Action 3 : Les abords de la mairie et de la salle des fêtes / RD 12
- Action 2b : La traversée de bourg séquence nord
- Action 5 : Les abords de l'église (sans la maison Beaucaillou et sous réserve de l'aménagement de cette dernière)

**VOTE POUR : 13 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 1**

Un ralentisseur sera nécessaire sur la VC2. Il sera nécessaire de revoir à la baisse le coût des actions car en l'état la commune ne pourra pas financer les actions retenues.

Le conseil municipal relève qu'il sera nécessaire d'obtenir des subventions importantes. Il faudra se renseigner auprès du département si les actions peuvent être modifiées (matériaux utilisés, projets...) afin de diminuer le coût des actions. Le conseil municipal relève le coût très important de l'ensemble des actions.

### **B) ALIÉNATION CHEMIN RURAL N° 25**

Considérant, au vu des résultats de l'enquête publique, qu'une partie du chemin rural a cessé d'être affecté à l'usage du public (section comprise entre l'angle des parcelles cadastrées C 283 et C 284 sur la partie Ouest du chemin et la limite des parcelles cadastrées C 286 et C 288 sur la partie Est.) ;

Considérant que, par suite, il y a donc lieu de poursuivre la procédure d'aliénation, et notamment de fixer les modalités financière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'aliénation du chemin rural n°25 Cap Blanc

**VOTE POUR : 14 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0**

## **2. COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS**

### **COMMISSIONS COMMUNALES**

#### **SOCIALE : P. SÉQUIER**

Les actions n'ont pas toutes eu le succès escomptés. Il y a parfois très peu d'inscrits. Est-il nécessaire de continuer à mettre en place des actions ? Les prochaines initiatives seront axées sur l'environnement. La campagne piège de frelons sera prévue à nouveau cette année.

Une idée de campagne « voisin vigilant » a été proposée. Une campagne concernant la plantation de haies a été proposée et présentée en mairie par le pôle territoriale sud gironde. Centre de loisir : des places complémentaires sont disponibles. L'arboretum a été fait. Il manque 4 arbres pour avoir suffisamment d'arbres pour le parrainage par les enfants de l'école.

#### **COMMUNICATION : P. SÉQUIER**

La prochaine commission communication est prévue le 06 mars 2023 à 19h00.

#### **RGPD : P. SÉQUIER**

La commune a pris contact avec Gironde Numérique. Il faudra délibérer pour leur donner la compétence de délégué à la protection des données.

Ils proposent de nous accompagner pour la mise en place de toutes les fiches.

### **COMMISSIONS INTERCOMMUNALES**

#### **SIRP : P. MONTO**

Un point sur les travaux de l'école de Savignac a été fait ; ils ne sont pas tous terminés. Il reste le raccordement à internet de la gestion de la chaudière à distance et la peinture d'une porte.

La directrice de l'école de Savignac a été mutée sur un autre poste en dehors du SIRP Ponbartignac.

#### **SPORT : F. GARCIA**

Le 13 mai 2023, la communauté de communes du Réolais en Sud Gironde organise un trail (marche, course, Vtt) à Bassanne.

## **3. QUESTIONS DIVERSES**

#### **DÉPLOIEMENT FIBRE OPTIQUE :**

Des demandes d'arrêtés ont été reçues en mairie pour l'implantation de nouveau support.

#### **ADRESSAGE :**

Il sera nécessaire de procéder à l'adressage de la commune. C'est désormais une obligation. Il pourra être fait par entreprise ou par la collectivité.

#### **BORNE TEXTILE RELAIS :**

La commune a été sollicitée pour déplacer cette borne. Elle est aujourd'hui sur le domaine privé.

#### **PLAINTES CHIENS DIVAGANTS :**

Deux plaintes sont arrivées concernant la divagation de chiens sur la boucle de randonnée d'Auros. La gendarmerie a été prévenue. La commune va faire un courrier aux propriétaires.

#### **EGLISE :**

Un devis a été demandé pour faire une rampe d'accès à l'église. Il faudra faire des devis pour les gardes corps.

#### **FEUX DE FORÊT :**

Un courrier de remerciement a été reçu en mairie de la part de la Préfète et du Président du conseil d'administration du SDIS.

#### **BORNAGE :**

La commune a été convoquée à 2 bornages sur la commune.

#### **DÉFENSE DE FORÊT CONTRE L'INCENDIE :**

Des renseignements ont été pris auprès de la DFCI. Un questionnaire doit être rempli afin de savoir comment la DFCI peut être mise en place sur la commune. Elle nécessiterait la création d'une réserve civile.

# VIE PRATIQUE



## Mairie de Savignac

34 Le Bourg  
**Tél :** 05 56 65 40 86  
**Mail :** savignac3@orange.fr  
**Ouverture :** Ouvert du lundi au vendredi (sauf le mercredi) de 13h30 à 17h30



## Accueil Service Public Auros

1 rue Castelnau d'Auros 33124 AUROS  
**Nathalie TAUZIN**  
**Tél :** 06 09 61 55 88  
**Mail :** franceservices@reolaisensudgironde.fr  
**Mardi, mercredi et vendredi : 8h30 – 12h30 et 13h30 – 16h30**



## Poste de Savignac

**Tél :** 05 56 65 74 88  
**Ouverture :** Ouvert tous les jours du lundi au samedi (sauf le mercredi) de 9h à 12h



## RAM Touches A Tout

Relais Petites Enfance - RPE d'Auros - Maison de la Petite Enfance - 3 route de Castets 33124 Auros  
**Tél :** 06 89 37 85 64  
**Mail :** rpe@reolaisensudgironde.fr  
**Permanence :** le lundi de 15h30 à 17h30



## Accueil de Loisirs Sans Hébergement

**Tél :** 05 56 65 46 77 ou 06 72 96 81 65  
**Contact :** Mme DOUENCE Sarah, Responsable  
**Mail :** alsh.savignac@reolaisensudgironde.fr



## Accueil Ado

Info'Jeunes - Marion CONTANT, responsable du Service Ado's  
9, rue des Jacobins 33190 La Réole  
**Tél :** 06 15 25 65 46  
**Mail :** infojeunes@reolaisensudgironde.fr  
Mercredi, Jeudis & Vendredi de 13h30 à 17h30, Deuxième samedi de chaque mois - Accueil les vacances scolaires au Pôle Sportif Intercommunal d'Auros



## CLIC (Comité Local d'Information et de Coordination)

Place Saint Michel 33190 LA REOLE  
**Tél :** 05 56 61 53 10  
**Le vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h (sur rendez-vous)**



## Pharmacie de Garde

**Tél :** 3237  
*Pour connaître la pharmacie de garde de jour comme de nuit 24 heures sur 24 un seul numéro partout en France.*



## Sictom du Sud-Gironde

5, rue Marcel Paul, 33210 LANGON  
[www.sictomsudgironde.fr](http://www.sictomsudgironde.fr)  
**Tél redevances :** 05 56 62 36 03  
**Services techniques :** 05 56 62 27 70  
**Mail :** contact@sictomsudgironde.fr



## Cabinet Infirmier

Pascale et Omar AISSAOUI  
38 Le Bourg, 33124 Savignac  
**Tél :** 05 56 61 26 67  
**Port :** 06 50 55 09 58



## Escale Santé

70 rue Abel Gourgues 33210 LANGON  
Coordonnatrice Clémence Tresca  
**Tél :** 05 57 31 01 29



## Bibliothèque

Maison des Associations  
Prêts gratuits de livres tous les samedis de 17 à 19h



## Syndicat intercommunal de transport de corps

33190 PONDAURAT  
Mme Martine MONGIE (MAIRIE)  
**Tél :** 05 56 61 07 38  
*Service gratuit de transport de défunt en cas de décès à domicile*



## Transport à la demande

Service de minibus pour des trajets ponctuels pour les personnes âgées, personnes à mobilité réduite ou en insertion professionnelle  
81 rue Armand Caduc 33190 La Réole  
**Tél :** 05 56 71 71 55



## CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Gironde)

**Tél :** 05 56 97 81 89  
**Architecte Conseiller :** M. ROBERT Stanislas  
*Sur RDV, permanence à la Mairie de LA REOLE*



## MDS (Maison des Solidarités)

**Tél (Langon) :** 05 56 63 62 20  
**Tél (La Réole) :** 05 56 71 09 10  
**Tél (Bazas) :** 05 56 25 11 62



## Mission Locale Sud Gironde

20 rue Condorcet, ZI Dumès 33210 LANGON  
**Tél :** 05 57 980 980 (numéro unique)  
<http://mlsg.fr/>



## Pôle emploi

22 route de Bazas, ZI Dumès 33210 LANGON  
**Tél :** 3949  
[www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)



## SIRP Syndicat Intercommunal de regroupement pédagogique

Ouvert le lundi de 13h30 à 17h30, mardi de 14h à 18h30, jeudi de 14h à 18h30

**En cas d'urgence, un défibrillateur à la disposition du public sous le porche d'entrée salle des fêtes !**